

Une fois élu comme représentant du peuple, ses talents lui ont valu la charge d'un ministère. C'est durant ces jours que j'ai commencé à connaître Pierre Laporte, et l'affection et le respect que j'ai pour lui ne se sont que raffermis au cours de ces années. MM. les premiers ministres Lesage et Bourassa en ont fait leur leader parlementaire à l'Assemblée législative.

De nombreux personnages du Québec et du pays tout entier, et des chefs de toutes les classes de la société ont rendu hommage à Pierre Laporte aux services funèbres, aujourd'hui, à Montréal et à la Basilique d'Ottawa.

Il était un parlementaire dévoué qui respectait les traditions du passé et qui encourageait le développement culturel dans sa province. Il était, de plus un Québécois en qui les Canadiens plus âgés pouvaient avoir confiance et pouvaient être assurés que les affaires de la province étaient entre bonnes mains, tandis que les jeunes peuvent considérer sa carrière et en conclure qu'il était un homme aux vues progressistes et réformistes.

Nous pleurons sa disparition.

Je suis certain que tous les sénateurs se joignent à moi pour offrir à son épouse, à ses enfants, à sa mère et à toute sa famille notre vive sympathie dans le deuil cruel qui les afflige.

[Traduction]

Comme on l'a dit ailleurs, l'assassinat, la mort, le meurtre de Pierre Laporte n'a servi, entre autres choses, qu'à rendre les Canadiens plus conscients de l'importance de l'unité du pays, de son intégrité et de son grand avenir. Et, comme l'a dit le premier ministre, cet acte de violence organisée ou d'autres ne sauraient décourager aucun de nous, ni ébranler la puissante volonté de la grande majorité du peuple canadien dans toutes nos provinces.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, à l'autre endroit, on a approuvé hier une motion présentée le vendredi 16 octobre par le premier ministre, dont voici le texte:

Que la Chambre approuve le geste que pose le gouvernement en invoquant les pouvoirs de la loi sur les mesures de guerre pour parer à l'état d'insurrection appréhendé dans la province de Québec, conformément à la communication du gouvernement du Québec et des autorités municipales de Montréal au premier ministre, et approuve en outre les ordres et règlements déposés aujourd'hui par le premier ministre, étant bien entendu que la proclamation invoquant les pouvoirs énoncés dans les règlements sera révoquée le 30 avril 1971 ou avant, à moins que la Chambre ait approuvé une résolution autorisant leur prolongement au delà de la date spécifiée.

Le Gouvernement a proclamé l'entrée en vigueur de la loi sur les mesures de guerre, à 4 heures du matin, le vendredi 16 octobre. Cette décision a été longuement mûrie et découle de faits portés à la connaissance du premier ministre et, en particulier de lettres qu'il avait reçues de la province de Québec et des autorités municipales de la ville de Montréal. Ces documents ont été consignés, de même qu'une lettre adressée au maire de Montréal et au président du conseil exécutif par le direc-

[L'honorable M. Martin.]

teur de la Sûreté de la ville de Montréal; j'ai également consigné cette lettre il y a quelques instants.

Nous sommes maintenant informés qu'il y a eu des arrestations dès que les pouvoirs ont été sanctionnés par la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre.

La lettre émanant de l'Assemblée nationale du Québec et sollicitant des pouvoirs spéciaux a été reçue plusieurs heures après que le gouvernement eut demandé qu'on fasse appel aux forces armées pour maintenir l'ordre en certains endroits de la province de Québec.

Le premier ministre du Canada a manifesté son profond regret et sa grave inquiétude et je ne doute pas que les membres des deux Chambres soient unanimes à reconnaître que la proclamation de ces mesures était inévitable. Nous n'ignorons pas que le système démocratique est essentiel à notre vie nationale, au point qu'il est injustifiable que des hommes désabusés et frustrés aient besoin de recourir à la violence pour réaliser ce qu'ils appellent leurs «objectifs politiques». Les paroles prononcées par le premier ministre à cette occasion méritent, j'en suis sûr, d'être répétées. Commentant cette proclamation, le 16 octobre, il a notamment déclaré ceci:

Pourtant, ces dernières années, nous avons dû admettre l'existence au Canada d'un type d'homme nouveau et terrifiant: celui que l'on appelait autrefois un anarchiste et qu'on désigne aujourd'hui comme un partisan de la révolution violente. Ces personnes prétendent travailler à la réforme sociale par des moyens inédits. En réalité, elles cherchent à détruire l'ordre social établi par des tactiques clandestines et violentes.

En face de gens comme ceux-là et devant les déclarations compétentes sur le grave danger qui menace personnes et propriétés dans la région de Montréal, le gouvernement ne pouvait pas agir autrement qu'il ne l'a fait la nuit dernière. Étant donné l'aggravation rapide de la situation, dont a parlé le premier ministre M. Bourassa, et l'expiration du délai concernant la libération des otages, l'urgence de la situation exigeait de toute évidence une action immédiate. Le manque de temps pour prendre d'autres mesures et l'absence d'autre autorité législative nous ont forcés de recourir à la loi sur les mesures de guerre. Après avoir informé les chefs des partis d'opposition de notre intention d'agir de la sorte, et sur réception des lettres que je viens de déposer, le gouvernement a proclamé la loi.

Le gouvernement reconnaît que les pouvoirs conférés par la loi sont beaucoup plus vastes que ne l'exige la situation actuelle, malgré la gravité des événements. Pour cette raison, les règlements qui ont été adoptés ne permettent l'exercice que d'un nombre limité de ces pouvoirs.

Néanmoins...

...et je cite encore le premier ministre:

... je tiens à bien préciser aujourd'hui que le gouvernement considère le recours à la loi sur les mesures de guerre comme une simple mesure provisoire et, dans le sens précité, assez peu satisfaisante.

Après un certain temps, lorsque le gouvernement aura acquis l'expérience nécessaire pour évaluer le genre de loi que les circonstances pourront exiger, j'ai la ferme intention de discuter avec les chefs des